

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **2 mars 2015**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	
Siège No 3 Linda Thomas	Siège No 6 Martin Bahl

Le conseiller Alain-Serge Vigeant est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2015-03-055

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-056

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 février 2015, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-057

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CORRIGÉ – 3 NOVEMBRE 2014

Suite à la résolution R R2015-02-052, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le procès-verbal corrigé de la séance du 3 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2015-03-058

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2015

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de février 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-059

6. ADOPTION RÉGL. 683-15 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de revoir les règles régissant les garages pour des fins résidentielles ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable d'uniformiser la superficie des garages pour des fins résidentielles, peu importe la grandeur de terrain ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de revoir les zones où sont permis les garages résidentiels dans la cour avant ;

ATTENDU QU'IL est opportun d'apporter quelques corrections techniques pour assurer une meilleure compréhension du texte ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 janvier 2015, par le conseiller François Vallières ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 12 janvier 2015 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 janvier 2015 ;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement, sans modification, le 2 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 683-15 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 5.4.2 du règlement de zonage # 654-12, concernant les garages est modifié comme suit :

- a) En supprimant au 1^{er} alinéa, le chiffre « 1. » au début de l'alinéa ;
- b) En supprimant au 1^{er} alinéa, le paragraphe e), ne limitant plus ainsi les portes de garage à une hauteur de 2,5 m ;

Article 3: L'article 5.4.2.1 de ce règlement de zonage, concernant les garages détachés du bâtiment principal, est modifié comme suit :

- a) En supprimant, dans le titre de l'article, le terme « f » au début du titre ;
- b) En remplaçant le paragraphe f), par le paragraphe suivant :
 « f) La superficie maximale autorisée pour un usage résidentiel est de 80% de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal. » ;

Article 4: L'article 5.4.2.2 de ce règlement de zonage, concernant les garages annexés au bâtiment principal, est modifié en ajoutant un 2^e alinéa qui se lit comme suit :

« La superficie maximale autorisée d'un garage annexé pour un usage résidentiel est de 80% de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal excluant le garage. »

Article 5: L'article 9.3 de ce règlement de zonage, concernant une disposition quant à l'autorisation d'un garage privé en cour avant, est modifié en supprimant dans le 1^{er} alinéa, les mots « lorsque le terrain possède une profondeur minimum de cinquante mètres (50 m). » ;

Article 6: L'annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et des normes, est modifié comme suit :

- a) Dans les grilles représentant les zones A1, A2, A3, A4, A5, A6, A9, A10, AF1, AF2, AF3, AF4, AF5 et AF6, il est supprimé dans la section « Normes spéciales » et à la ligne « Autres normes spéciales », le nombre « 9.3 », prohibant ainsi dans ces zones, les garages privés détachés dans la cour avant;
- b) Dans les grilles représentant la zone H12, il est ajouté dans la section « Normes spéciales », à la ligne « Autres normes spéciales » et à la colonne 1, le nombre « 9.3 », autorisant ainsi dans cette zone, les garages privés détachés dans la cour avant ;
- c) Dans la grille représentant la zone AF7, il est ajouté dans la section « Normes spéciales », à la ligne « Autres normes spéciales » et à la colonne 2, la note « (6) » après le nombre 9.3 ;
- d) Dans la grille représentant la zone AF7, il est ajouté dans la section « Notes » la note 6 suivante : « (6) Permis uniquement pour des terrains riverains à la rivière Saint-François. » ;

Article 7: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-060

7. BOURSE ÉTUDIANTE – FONDATION DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir encourage la performance scolaire des jeunes de niveau collégial, et ce, depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummondville a sollicité la participation de la municipalité à la soirée de reconnaissance étudiante, édition 2014-2015 ;

ATTENDU QUE pour l'édition 2014-2015 la municipalité souhaite remettre une bourse de 350 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'octroyer une bourse de 350 \$ à la Fondation du Cégep de Drummondville pour la soirée de reconnaissance étudiante, édition 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R2015-03-061

8. RÉCOMPENSE BRIGADE SCOLAIRE JUNIOR

ATTENDU QUE l'École de L'Avenir demande à la municipalité une contribution financière afin de faire l'achat de cadeaux pour récompenser les jeunes brigadiers et brigadières scolaires juniors ;

ATTENDU QU'il y a des brigadiers et des brigadières à l'école L'Avenir qui sécurisent l'embarquement des écoliers dans les autobus scolaires ;

ATTENDU QUE l'École de L'Avenir demande un montant de 122 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de verser une contribution financière de 122 \$ pour 2014-2015 à l'École L'Avenir afin de récompenser la brigade scolaire junior.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-062

9. RÉSOLUTION D'APPUI – AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu de décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille. Il est aussi résolu que le conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. DÉPÔT DES INVENTAIRES

La directrice générale, Madame Suzie Lemire, dépose au présent conseil les inventaires du garage municipal, du bureau municipal, de la bibliothèque ainsi que des loisirs.

R 2015-03-063

11. LISTE DES VENTES POUR NON-PAIEMENT TAXES 2015

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 985 du Code municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans ;

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au plus tard le 20 mars 2015 en vue de vente pour non-paiement de taxes ;

ATTENDU QU'un avis de rappel a été envoyé par courrier recommandé le 6 février 2015, aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'à la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

<i>N° client</i>	<i>Solde</i>
264	1 766.87 \$
270	1 785.54 \$
311	2 296.56 \$
409	2 824.05 \$
490	1 678.42 \$
530	299.24 \$
584	1 268.64 \$
591	3 846.92 \$
771	1 121.66 \$
Total	16 887.90 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de faire parvenir la liste dans les délais prescrits à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-064

12. VENTE POUR NON-PAIEMENT TAXES - REPRÉSENTANT

ATTENDU QUE la présence d'une personne représentant la municipalité de L'Avenir est requise lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes, qui se tiendra le jeudi 11 juin 2015 aux locaux de la MRC de Drummond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale, à agir à titre de représentante de la municipalité de L'Avenir lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 11 juin 2015 aux locaux de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-065

13. VENTE POUR NON-PAIEMENT TAXES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR

ATTENDU QUE la résolution No : R 2015-03-064 autorisant Madame Suzie Lemire, directrice générale, à agir à titre de représentante de la municipalité de L'Avenir lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Suzie Lemire, si le besoin se présente, est autorisée à enchérir sur les immeubles situés sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'à un montant total des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-066

14. AMÉNAGEMENT LOCAL – 549 PRINCIPALE

ATTENDU QUE Synaptik Média, entreprise de L'Avenir, souhaite louer le local situé au 549 rue Principale et appartenant à la Municipalité ;

ATTENDU QU'afin de louer le local, des aménagements sont nécessaires tel que l'installation d'un compteur électrique indépendant, un climatiseur, un échangeur d'air et la pose d'un revêtement de plancher ;

ATTENDU QUE le coût des aménagements est évalué à environ 13 000 \$;

ATTENDU QUE les travaux devront être effectués durant les deux premières semaines d'avril ;

ATTENDU QUE le présent locataire devra quitter les lieux au plus tard le 20 mars 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'autoriser les aménagements du local situé au 549 rue Principale pour un montant d'environ 13 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-067

15. MANDATE AVOCATS – RÉDACTION BAIL

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite louer le local situé au 549 rue Principale à Synaptik Média ;

ATTENDU QUE afin de protéger les deux parties, la directrice générale, Madame Suzie Lemire, recommande de faire rédiger le bail par les avocats de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le coût de rédaction du bail se situe entre 650 \$ et 1 000 \$ selon la complexité du document ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire rédiger le bail de location du local 549 rue Principale par les avocats de la municipalité pour un montant se situant entre 650 \$ et 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-068

16. EMBAUCHE DANIELLE ROBITAILLE – ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE Madame Louise Forest a dû quitter temporairement son poste d'entretien ménager en décembre dernier pour des raisons personnelles ;

ATTENDU QUE Madame Danielle Robitaille a remplacé Madame Forest ;

ATTENDU QUE Madame Forest a remis sa démission la semaine dernière à la directrice générale ;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Suzie Lemire, recommande l'embauche de Madame Danielle Robitaille pour le poste d'entretien ménager ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire l'embauche de Madame Danielle Robitaille au poste d'entretien ménager selon les conditions du poste. Il est aussi résolu de chaudement remercier Madame Louise Forest pour le bon travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-069

17. RGMR – FACTURE 2015

ATTENDU QUE la facture reçue de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François (R.G.M.R) pour la quote-part 2015 au montant de 90 783.35 \$ payable en 12 versements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser le paiement de la facture de la quote-part 2015 de la R.G.M.R au montant de 90 783.35 \$ payable en 12 versements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-070

18. REMBOURSEMENT TAXES SUR DROIT MUTATION

ATTENDU la facture 201410226 de taxes de droit de mutation émise le 21 août 2014 pour le client 353 au montant de 3 150 \$;

ATTENDU QUE selon l'article 17.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières il y a exonération de paiement du droit de mutation lorsque le cessionnaire déclare que l'immeuble fera partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert, d'une exploitation agricole enregistrée à son nom ;

ATTENDU QUE le client 353 a apporté la preuve que l'immeuble fait partie d'une exploitation agricole enregistrée dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser le remboursement du client 353 du montant de 3 150 \$ pour les taxes sur le droit de mutation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-071

19. SUPRALOCAUX – VILLE DE DRUMMONDVILLE

ATTENDU le compte de taxes municipales 2015 de la ville de Drummondville indiquant notre contribution 2015 concernant l'entente intermunicipale relative au partage du financement des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal, d'une somme de 9 103 \$;

ATTENDU QUE cette somme est payable en 3 versements le 30 mars 2015, 30 juin 2015 et le 30 septembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'autoriser les trois versements de notre contribution 2015, concernant l'entente intermunicipale relative au partage du financement des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal au montant total de 9 103 \$, devant être faits en trois (3) versements soit le 30 mars 2015, le 30 juin 2015 et le 30 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2015-03-072

20. ACHAT MARS 2015

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour mars 2015

Rév. 1

		Coût unit.	Qté	Total
<u>Matériel d'intervention (pour bassin portatif)</u>				
02 220 00 725	Support à tuyau de remplissage 2 x 2 1/2 "	200.00 \$	1	200.00 \$
02 220 00 725	Support à tuyau de remplissage 4 "	250.00 \$	1	250.00 \$
<u>Télécommunications et informatique</u>				
02 220 00 339	Micro - haut-parleur de remplacement pour radio portatif lcbm	160.00 \$	1	160.00 \$
02 220 00 670	Souris sans-fil de remplacement pour portable	25.00 \$	1	25.00 \$
02 220 00 414	Logiciel CAUCA pour lien Première Ligne - CAUCA	100.00 \$	1	100.00 \$
Total de la demande				735.00 \$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 735 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-073

21. OUVERTURE DE POSTES - POMPIERS

ATTENDU les démissions ayant affecté le service de sécurité incendie depuis un certain temps ;

ATTENDU QUE dans le but de maintenir une force de frappe adéquate afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques incendie, le directeur du service de sécurité incendie, Monsieur Luc Côté, recommande l'embauche de deux nouveaux pompiers à court terme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'ouvrir deux postes de pompier afin de maintenir une force de frappe adéquate.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-074

22. EMBAUCHE – POMPIER

ATTENDU la résolution R 2015-03-073 concernant l'ouverture de deux postes de pompier ;

ATTENDU QUE Monsieur Luc Côté, directeur du service de sécurité incendie, recommande la candidature de Monsieur Jean-François Côté comme apprenti pompier ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Côté a été rencontré et a assisté à deux entraînements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'embauche de Monsieur Jean-François Côté comme apprenti pompier. Il est aussi résolu que Monsieur Jean-François Côté soit soumis à une période de probation de six mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2015-03-075

23. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – ABAT-POUSSIÈRE 2015

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Abat poussière 2015*" est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE l'achat d'abat poussière pour 2015 se fera par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QU'une somme de 38 294 \$ est prévue au budget 2015 pour l'abat-poussière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Abat poussière 2015*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abat poussière aux termes et conditions indiqués dans ledit cahier de charge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-076

24. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – MATÉRIEL DE RECHARGEMENT 2015

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Matériel de rechargement 2015*" est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE l'achat de matériel de rechargement pour 2015 se fera par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite avoir de la pierre concassée Mg20-B ;

ATTENDU QU'une somme de 30 375 \$ est prévue pour l'achat de matériel de rechargement pour le rechargement régulier via le poste budgétaire 02-320-00-621 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Matériel de rechargement 2015*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel de rechargement aux conditions indiquées dans ledit cahier de charge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-077

25. MANDAT INGÉNIEUR – DEVIS

ATTENDU les projets de pavage sur le chemin Allard financé par le fonds des carrières/sablières et sur la route O'Brien par le remboursement de la TECQ ;

ATTENDU QU'afin de s'assurer de la conformité des travaux, il est préférable de faire rédiger les devis par un ingénieur ;

ATTENDU l'offre de service reçue de WSP au montant de 2 200 \$ pour la rédaction des plans et devis du projet de pavage sur le chemin Allard et de 1 200 \$ pour le projet de pavage sur la route O'Brien le tout plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de mandater la firme WSP de la rédaction des plans et devis pour les projets de pavage du Chemin Allard et de la route O'Brien le tout pour un montant total de 3 400 \$ plus taxes. Il est aussi résolu que les devis soient adoptés lors de la séance d'avril 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-078

26. DÉNEIGEMENT ROUTE BEULAC

ATTENDU QUE M. René Beulac est chargé du déneigement de la route Beulac ;

ATTENDU QUE la municipalité verse chaque année une compensation à Monsieur Beaulac pour le coût dudit déneigement ;

ATTENDU QU'un montant de 800 \$ est prévu au budget 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser un versement de 800 \$ à Monsieur René Beaulac pour le déneigement de la route Beaulac, pour la saison hiver 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-079

27. PROLONGATION – CHAUFFEURS D'HIVER

ATTENDU l'embauche de chauffeurs d'hiver jusqu'au 14 mars 2015 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite prolonger les embauches jusqu'au 4 avril ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de prolonger les embauches de chauffeurs d'hiver jusqu'au 4 avril 2015 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

R 2015-03-080

28. PIQUETAGE LOT 21-4 – 1^{ER} RANG

ATTENDU QUE le lot 21-4 du canton de Durham situé sur le 1^{er} rang et appartenant à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire borner ce lot ;

ATTENDU QUE le coût du piquetage du lot 21-4 est évalué à 600 \$ plus taxes pour la pose de 4 repères par Pierre Lachapelle arpenteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de mandater Monsieur Pierre Lachapelle, arpenteur-géomètre à faire le piquetage du lot 21-4 du canton de Durham en posant 4 repères.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2015-03-081

29. BAL DES TUQUES - BILAN

ATTENDU la tenue du Bal des Tuques le 6 et 7 février dernier ;

ATTENDU QUE l'évènement, apprécié de tous, fut un réel succès grâce aux organisateurs et aux nombreux bénévoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu que le conseil municipal remercie chaudement les organisateurs, les nombreux bénévoles ainsi que la population ayant participé à l'évènement pour l'édition 2015 du Bal des Tuques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-03-082

30. PROGRAMME PÊCHE EN HERBE

ATTENDU QUE la Fondation de la faune du Québec, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre l'activité *Fête de la pêche* par le biais du programme *Pêche en herbe* ;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est de favoriser la relève de pêcheurs au Québec en offrant un programme d'initiation aux jeunes de 9 à 12 ans et leur donner les outils nécessaires pour qu'ils puissent retourner à la pêche par la suite ;

ATTENDU QUE l'activité *Fête de la pêche* est habituellement d'une journée et est offerte aux jeunes de 6 à 17 ans inclusivement ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite s'inscrire à l'activité *Fête de la pêche* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité soumette une demande au programme *Fête de la pêche*. Il est aussi résolu de désigner Madame Mélanie Martin comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-083

31. ENTRETIEN PATINOIRE - EMBAUCHE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite rendre accessible la patinoire, l'anneau de glace ainsi que la glissade durant la semaine de relâche ;

ATTENDU QU'afin d'être en mesure d'entretenir tous ces équipements, la municipalité souhaite faire l'embauche d'une deuxième personne pour l'entretien des équipements aux loisirs ;

ATTENDU QUE Monsieur Charles-Antoine Pépin-Bessette s'est offert pour le poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de faire l'embauche de Charles-Antoine Pépin-Bessette au taux horaire de 12 \$ de l'heure, et ce, jusqu'à la fin de la saison. Il est aussi résolu que l'entretien de la patinoire inclus le déneigement et l'entretien de l'anneau de glace, de la glissade ainsi que le déneigement des portes du bâtiment des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-084

32. ACHATS BUTS HOCKEY

ATTENDU QUE les buts de hockey à la patinoire sont désuets et dangereux ;

ATTENDU QUE l'achat de buts était nécessaire pour le Bal des Tuques ;

ATTENDU l'achat de deux buts au montant de 329.98 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser le paiement de la facture de GoSport au montant de 329.98 \$ plus taxes pour l'achat de 2 buts de hockey pour la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-085

33. RÉSOLUTION D'APPUI – PROJET FONDS RURALITÉ – FONDATION L'AVENIR EN HÉRITAGE

ATTENDU QUE la Fondation L'Avenir en Héritage dépose une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE la demande vise l'amélioration locative et de services de la Maison de la Culture de L'Avenir ;

ATTENDU QUE la Municipalité appuie le projet de la Fondation L'Avenir en Héritage en offrant une subvention annuelle qui représente un montant de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu que le conseil municipalité confirme à la Fondation L'Avenir en Héritage l'appui au projet d'amélioration locative et de services de la Maison de la Culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-086

34. MANDAT INGÉNIEUR – DEVIS JEUX D'EAU

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'aménagement de jeux d'eau au terrain des loisirs ;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des plans et devis techniques pour ce projet ;

ATTENDU QUE les raccordements électriques pour les panneaux de contrôle ainsi que la dalle de béton requièrent la certification d'un ingénieur ;

ATTENDU l'offre de service de WSP pour la rédaction de l'appel d'offres pour les jeux d'eau d'un montant de 5 450 \$ plus taxes pour les relevés de terrain, la mise en plan du relevé et des équipements et les plans et devis pour soumission ;

ATTENDU QUE le projet étant évalué à environ 115 000 \$, l'appel d'offres se fera sur SEAO ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de mandater WSP pour la rédaction et le lancement de l'appel d'offres pour des jeux d'eau pour un montant de 5 450 \$ plus taxes. Il est aussi résolu que la municipalité lance l'appel d'offres sur SEAO pour un contrat évalué à environ 115 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-087

35. FONDS DE LA RURALITÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JEUX D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond dans le cadre du projet de jeux d'eau ;

ATTENDU QUE l'aide financière est d'un maximum de 50 % du coût du projet n'excédant pas 25 000\$;

ATTENDU QUE les signataires de ladite aide financière doivent être nommés par résolution du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu que la Municipalité de L'Avenir dépose une demande d'aide financière de 25 000 \$ au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond dans le cadre du projet de jeux d'eau. Il est aussi résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, la demande d'aide financière soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-03-088

36. FONDS DE LA RURALITÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PARC DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond dans le cadre du projet de parc des loisirs ;

ATTENDU QUE l'aide financière est d'un maximum de 50 % du coût du projet n'excédant pas 25 000\$;

ATTENDU QUE les signataires de ladite aide financière doivent être nommés par résolution du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la Municipalité de L'Avenir dépose une demande d'aide financière de 25 000 \$ au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond dans le cadre du projet de parc des loisirs. Il est aussi résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, la demande d'aide financière soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

37. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de février 2015 est remis à tous les conseillers.

38. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2015-03-089

39. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, de lever la séance à **21 heures 08 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 13 avril 2015.

